



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Personne publique/ Pouvoir adjudicateur :

Groupement de gestion de Rabat - Kénitra  
Lycée Descartes  
BP 768, place Jean Courtin  
Adgal - Rabat  
MAROC

Objet de la consultation : ETANCHEITE SUR LA TOITURE DU BATIMENT A

---

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER  
Représenté par

L'Ordonnateur du Groupement de Gestion des établissements en gestion directe de l'Agence  
pour l'Enseignement Français à l'Étranger à Rabat et Kénitra, Madame Marie-Noëlle TISON

Lycée Descartes  
BP 768 Agdal, Rabat  
MAROC  
ICE : 001917342000084

Identification du comptable assignataire :

L'Agent Comptable du Groupement de Gestion des établissements en gestion directe de  
l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger à Rabat et à Kénitra, M. Henri ESTIENNE

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**VENDREDI 28 JUIN 2019 A 12H00**

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet pour La reprise de l'étanchéité partielle des toitures du bâtiment A sur le site du lycée DESCARTES.

### Article 3 – Etablissement

#### Lycée René Descartes

B.P. 768, Place Jean Courtin,

Agdal, 10106 Rabat

Tel : 0537 689 120

## ARTICLE 2 : FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché ordinaire mono attributaire.

Les prestations définies au CCP ne sont divisées ni en tranches, ni en lots.

L'engagement du titulaire en matière de développement durable serait souhaitable.

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le Cahier des Clauses particulières (CCP) définissant le détail de l'ensemble des prestations à réaliser.

Le marché se décompose en deux parties :

- Une consultation restreinte avec remise d'une esquisse et d'un descriptif du projet, et les frais d'honoraires
- .Mission complète Architecturale

## ARTICLE 3 : DURÉE ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Le présent marché est prévu d'être réalisé en le mois de Juin 2019 et fin aout 2019.

L'adjudicataire devra réaliser une étude complète.

## ARTICLE 4 : ETENDUE DE LA CONSULTATION

La candidature sera présentée par une seule société/entreprise.

## ARTICLE 5 : VISITE DES LIEUX

**La visite des lieux est obligatoire. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la non-visite des lieux sera éliminatoire.**

Elles sont organisées le Mardi 18 juin 2019 à 10h30

**Aucune autre date de visite ne sera prévue.**

## ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

1 <sup>er</sup> document	Règlement de la Consultation (RC)
2 <sup>e</sup> document	Acte d'Engagement (AE)
3 <sup>e</sup> document	Cahier des Clauses particulières (CCP)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date fixée pour la remise des candidatures était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 7 : SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée pour ce marché.

## ARTICLE 8 : VARIANTES et TRANCHES

Les candidats peuvent présenter une variante lors de la consultation mais pas après l'adjudication du marché.

## ARTICLE 9 : OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

### **Le Lycée se charge de diffuser les documents aux entreprises présélectionnés**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de repousser la date de remise des candidatures au plus tard cinq (5) jours après la date initialement fixée pour cette remise des candidatures.

## ARTICLE 10 : REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures devront être remises par voie électronique ([daf.adjoint2@lycee-descartes.ma](mailto:daf.adjoint2@lycee-descartes.ma) et [gestion1@lycee-descartes.ma](mailto:gestion1@lycee-descartes.ma)) ou sous forme papier auprès de l'accueil du lycée Descartes. Cette candidature papier devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Elle devra être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « **Consultation pour LA REPRISE DE L'ETANCHEITE SUR LA TOIURE DU BATIMENT A DU LYCEE DESCARTES** » et la mention « **NE PAS OUVRIR** ».

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française. Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Tous les documents du dossier de Consultation devront être paraphés et signés. Les documents paraphés et signés devront donc être scannés dans l'offre remise par voie électronique.

Elles devront respecter la charte de nommage suivante :

Année+mois+jour – Intitulé du document.

Par exemple : 20190423 – AE

Les intitulés de document ne devront pas être modifiés.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .rtf / .pdf / .xls ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

## ARTICLE 11 : CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

### **LES DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE ET A L'OFFRE :**

#### **1) Les documents du dossier de consultation**

- Règlement de Consultation (RC),
- Acte d'Engagement (AE),
- Cahiers des Clauses particulières (CCP),

Tous ces documents devront être complétés, paraphés et signés.

## **2) Présentation des candidatures**

Une **lettre de candidature** signée de présentation de la société et de son intention de soumissionner, ainsi que l'**habilitation de la personne ayant pouvoir d'engager la société** et une **attestation sur l'honneur** prouvant qu'il n'est sous le coup d'aucune interdiction d'exercer.

## **3) Autorisation de soumissionner :**

- une attestation de pouvoir pour le signataire.
- Les certificats sociaux et fiscaux (attestation de régularité sociale ou certificat social), datés, signés ou certifiés conformes à l'original s'il s'agit de copies.
- Un extrait de l'inscription de l'ordre des architectes. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés ;

## **4) Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

- Inscription au registre professionnel (Registre du Commerce et des Sociétés, autoentrepreneur).

## **5) Capacité Economique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles
- Attestation d'assurance prouvant le niveau approprié d'assurance des risques professionnels

## **6) Capacités techniques et professionnelles:**

Une déclaration indiquant les effectifs et moyens techniques : effectif total et importance du personnel d'encadrement, moyens matériels et techniques dont dispose le candidat.

## **ARTICLE 12 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature et d'offre dans un délai approprié et identique pour tous.

### **EXAMEN CANDIDATURE ET OFFRE:**

La Personne Publique procédera à la vérification de la production des documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, avec notamment :

- La justification d'un niveau de capacité minimal proportionné à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (Capacité Economique et financière) : Le candidat doit justifier d'un niveau approprié d'assurance des risques professionnels pour l'exécution du présent marché, et d'un chiffre d'affaire permettant l'exécution du présent marché.
- Les capacités techniques et professionnelles, par, notamment, la qualification professionnelle, l'expérience, les moyens humains et matériels pour l'exécution du marché.

Les candidats dont l'examen du dossier aura fait apparaître des manquements importants au regard des exigences définies dans le cahier des charges seront écartés.

**Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour motif d'intérêt général.**